COMITÉ DÉPARTMENTAL D'ESCRIME DES BOUCHES DU RHÔNE
@ : cd13escrime@orange.fr

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES D'ESCRIME

SAISON 2026/2027

1 - ARMES ET CATEGORIES

2- ORGANISATION DES EPREUVES

2.1- Informations de l'épreuve
2.2- Engagements
2.3- Arbitres
2.4- Récompenses
2.5- Matériel
    2.5.1- Matériel de signalisation
    2.5.2- Fonctionnement du prêt de matériel de signalisation
    2.5.3- Matériel des tireurs

3 - GESTION DES COMPETITIONS

3.1- Directoire technique
3.2- Formule des épreuves
    3.2.1- Individuelles
    3.2.2- Équipes
    3.3.3-Spécificité de la première épreuve au fleuret de la saison
    3.2.4- Finale départementale (Masters)
3.3- Gestion informatique
3.4- Classement

4 – INFORMATIONS FINANCIÈRES

5 - ANNEXES

5.1- Fiche de Compte rendu de l'Epreuve

PRÉAMBULE

Pour organiser des épreuves ou y inscrire des tireurs les clubs doivent obligatoirement être à jour de leur cotisation annuelle de 80 euros.

1 - ARMES ET CATEGORIES

Les épreuves sont ouvertes aux filles et garçons dans les catégories suivantes :

- **M9 :** 2018/2019
- **M11** : 2016/2017
- **M13** : 2014/2015
- **M15** : 2012/2013
- **M17** : 2010/2011

ARMES :
Pour toutes les catégories les rencontres se dérouleront à l'arme électrique.

POUR LES 3 ARMES : **Épreuves séparées si le nombre de filles engagées est supérieur ou égal à 6**.
De 4 à 5 tireuses 1er tour de poule mixte, 2ème tour de poule ou tableau d'élimination directe par sexe.
En dessous de 4 tireuses la compétition est entièrement mixte.

L'association se réserve, en accord avec le club organisateur, le droit d'ouvrir les animations aux clubs des départements limitrophes.

RAPPEL

Pour les **M9** et les **M11**, seule la poignée droite est admise. En application du règlement Fédéral des Jeunes, il est rappelé que la poignée doit être tenue de telle façon que le pouce soit en contact avec la coquille. Dans le cas contraire l'arbitre interviendra pédagogiquement. En cas de récidive il sanctionnera le tireur d'un carton jaune.

Dès la catégorie **M13**, la poignée orthopédique est autorisée. En cas d'utilisation de la poignée droite, application du Règlement FFE sur la tenue de l'arme pour les catégories supérieures à **M11**.

Ces dispositions sont conformes aux règlements fédéraux des épreuves de jeunes, organisées par une ligue, un comité départemental, un club ou tout autre organisme affilié à la FFE et sont valables pour les catégories M9, M11 et M13.

- **LICENCES 2026-2027**

La licence 2026-2027 est obligatoire pour participer aux animations départementales.

- **SURCLASSEMENT :** Le surclassement n'est autorisé dans toutes les armes qu'à partir de la 2ème année de la catégorie M11 selon les modalités prévues par le règlement médical de la FFE.

Tableau récapitulatif

Catégories	Lame	Type de poignée	Formule	Nombre de touches et durée des matchs en poule	Nombre de touches et durée des matchs en TED	Nombre de touches et durée des matchs en équipe	Dimension de la piste	Type de matériel
M9 **Fleuret** **Épée** **Sabre**	O Ø max coquille FL 90mm EP 115mm SA 125x140mm	Droite, le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de poule	3 touches en 2min		Équipe de 2 : 2x3 touches en 2min	L = 10m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
M11 **Fleuret**	O ou 2 Ø max coquille FL 90mm	Droite, le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de poule ou 1 tour de poule et TED	4 touches en 2min	8 touches en 2x2min avec 1min de pause	**Équipe de 3** : 27 touches, relais de 2min **Équipe de 2** : 8 touches, relais de 2min	L = 10 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
M11 **Épée**	0 ou 2 Ø max coquille EP 115mm ou 135mm	Droite, le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de poule ou 1 tour de poule et TED	4 touches en 2min	8 touches en 2x2min avec 1min de pause	**Équipe de 3** : 27 touches, relais de 2min **Équipe de 2** : 8 touches, relais de 2min	L = 10 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
M11 **Sabre**	0 ou 2 Ø max coquille SA 125x140mm	Droite	2 tours de poule ou 1 tour de poule et TED	4 touches en 2min	8 touches avec 1min de pause à 4 touches	**Équipe de 3** : 27 touches, relais de 2min **Équipe de 2** : 8 touches, 2min	L = 10 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N

M13 **Fleuret** **Epée**	2 Ø max coquille FL 120mm EP 135mm	Libre	2 tours de poule ou 1 tour de poule puis TED	4 touches en 3min	8 touches en 2x3min avec 1min de pause	**Équipe de 3** : 36 touches, relais de 2min **Équipe de 2** : 8 touches, relais de 2min	L = 10 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 800 N
M13 **Sabre**	2 Ø max coquille SA 140x150mm	Libre	2 tours de poule ou 1 tour de poule puis TED	5 touches	10 touches avec 1min de pause à 5 touches	**Équipe de 3** : 36 touches, relais de 3min **Équipe de 2** : 10 touches, relais de 3min	L = 14 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 800 N
M15 / M17 **Fleuret** **Epée**	4 ou 5 Ø max coquille FL 120mm EP 135mm	Libre	2 tours de poule ou 1 tour de poule puis TED	5 touches en 3min	10 touches en 2x3min avec 1min de pause	**Équipe de 3** : 36 ou 45 touches, relais de 3min Équipes de 2 : 10 touches, relais de 3min	L = 14 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 800 N
M15 / M17 **Sabre**	4 ou 5 Ø max coquille SA 140x150mm	Libre	2 tours de poule ou 1 tour de poule puis TED	5 touches	15 touches avec 1min de pause à 8 touches	**Équipe de 3** : 36 ou 45 touches, relais de 3min Équipes de 2 : 10 touches, relais de 3min	L = 14 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 800 N Gant 800 N

2- ORGANISATION DES EPREUVES

Le Comité confie les organisations des épreuves aux Clubs et c'est le Président du Club organisateur qui en est le RESPONSABLE**. Il est le garant du bon déroulement de l'animation et s'engage à faire appliquer strictement le présent règlement**.

Par ailleurs, et dans le souci d'aider le club organisateur, les membres du Comité auront la possibilité d'intervenir dans l'organisation.

2.1 – Informations de l'épreuve

Le club organisateur devra envoyer 3 semaines à minima avant la date de la compétition sa note d'organisation par mail au Comité Départemental cd13escrime@orange.fr pour validation avant de l'envoyer aux clubs.

C'est le club organisateur qui doit faire parvenir, **la semaine suivant la compétition**, tous les fichiers de classement au secrétariat du Comité Départemental

Ne pas oublier de récupérer le classement actualisé, disponible sur demande au Comité Départemental d'Escrime des Bouches du Rhône.

La note d'organisation devra contenir les éléments suivants :

- Date et lieu de l'épreuve (Plan et N° de téléphone du gymnase).
- Catégories concernées.
- Formules
- Rappel des horaires : Les horaires sont laissés au choix du club organisateur en fonction de la capacité d'accueil de ses installations sportives et dans le respect des recommandations et instructions sanitaires.
- Diverses informations d'usage.

Le fléchage du lieu de la compétition est conseillé aux abords du gymnase.

2.2 – Engagements

Il est OBLIGATOIRE de faire les engagements en ligne, depuis le site de la FFE et par l'intermédiaire de page web correspondant à la compétition, avant le mercredi soir 23h59 précédent l'épreuve.
Si cette règle n'est pas respectée les tireurs pourront tirer en acquittant des droits majorés (cf. Règlement fédéral).

Le droit d'inscription des épreuves est fixé à **12€** pour les catégories M11 à M17, 7€ pour les M9 (cf. règlement fédéral sur les enfants inscrits mais non présents).

2.3 – Arbitres

Inscription en ligne également.

A partir de **QUATRE** tireurs d'un même club engagés dans la journée et dans la même arme (arme = Fleuret, Épée, Sabre), **les clubs doivent obligatoirement fournir au début de l'épreuve UN arbitre** diplômé ou en formation. Au-delà de 8 tireurs il est obligatoire de fournir un deuxième arbitre. En cas de difficulté, le club pourra solliciter l'association départementale ou un arbitre extérieur. **Les Clubs ne respectant pas cette règle s'exposent au refus d'inscription de leurs tireurs en ligne.**

Pour le bon déroulement de la compétition il est fortement conseillé d'inscrire au moins un arbitre diplômé parmi sa liste d'arbitres.
La rémunération sera réglée à l'issue de l'épreuve, et le club organisateur prendra en charge la restauration de chaque arbitre, et référent.
L'organisateur, même s'il n'utilise pas les services des arbitres inscrits conformément au règlement départemental, devra les rémunérer du montant de l'indemnité journalière d'arbitrage correspondant à son diplôme.

Important : Les arbitres diplômés interdépartementaux et en formation interdépartementale sont prioritaires pour arbitrer les animations départementales. Il est demandé aux clubs d'éviter l'inscription d'arbitres nationaux ou internationaux.

Rôle de l'arbitre : Les fonctions de l'arbitre chez les jeunes sont complétées par un rôle de pédagogue pour expliquer les règles, mettre en confiance l'enfant, dédramatiser les situations et les aider dans les branchements/débranchements.
Il pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants pour autant que la règle de non-intervention pendant l'assaut soit strictement respectée.

Tenue : Les arbitres devront officier en tenue correcte.

Tout arbitre inscrit est tenu de rester à disposition de l'organisateur du début à la fin de l'épreuve.

Par ailleurs, les arbitres seront supervisés par les responsables départementaux de l'arbitrage.
Pour les arbitres en formation régionale les responsables départementaux de l'arbitrage en réfèreront aux superviseurs de la CRA.

Indemnités :

A la journée :

- Arbitres internationaux 100 €
- Arbitres nationaux et formation internationale 70 €
- Arbitres régionaux et formation nationale 50 €
- Arbitres territoriaux et formation régionale 40 €
- Arbitres en formation territoriale 35 €

2.4 – Récompenses

Le Comité Départemental souhaite que chaque participant reçoive une récompense.

2.5 – Matériel

Un prêt de matériel est possible (pistes, enrouleurs, appareils, pesons, chronomètres…). Pour cela, prendre contact avec le comité départemental.

Le club organisateur se doit de mettre à disposition le nombre de pistes suffisant au bon déroulement de la compétition.

Suite à la réception de la demande de prêt de matériel le Comité fixera un créneau de perception. Un état du matériel devra être effectué lors de la mise en place et tout dégât constaté devra être signalé au Comité. **Il est demandé que le nettoyage et le pliage des pistes,** à l'issue de chaque rencontre soit effectué avec la plus grande rigueur, le responsable du matériel pourra effectuer une vérification lors de la réintégration.
Un chèque de caution de 500,00€ sera exigé lors de toute perception. Il sera rendu au retour du matériel en bon état.

Il est impératif de prévoir le nombre de pistes suffisant afin que les tours de poule se déroulent en une seule vague.

▪ 2.5.1- Matériel de signalisation

Nous vous rappelons que le matériel devra être vérifié avant chaque compétition.
Le club organisateur est responsable du plateau d'évolution, il aura donc en charge sa matérialisation et devra le faire respecter.

▪ 2.5.2 – Fonctionnement du prêt de matériel

Prendre contact avec Le Comité Départemental pour la perception et la réintégration du matériel : cd13escrime@orange.fr

La demande de prêt de matériel doit être effectuée au minimum deux semaines avant la date de perception par l'intermédiaire de la fiche de réservation en annexe.

Adresse de perception et de réintégration :
Garage n°4 « le Magellan » rue du docteur CARTOTTO à Aix en Provence aux jours et heures définies avec le responsable du matériel.

▪ 2.5.3 – Matériel des tireurs

Conforme au règlement des épreuves de la FFE (Règles techniques et de sécurité).

Pour rappel la bavette conductrice du masque au fleuret est obligatoire pour toutes les épreuves se déroulant sur le territoire national à partir de la catégorie M15.
D'autre part le protège poitrine doit être recouvert d'un tissu mou à partir de la catégorie M15.

3 - GESTION DES COMPETITIONS

Au début de chaque journée de compétition une réunion sera organisée par le responsable présent du CD13 ainsi que les responsables des arbitres avec les enseignants afin de faire un point sur l'attitude à adopter concernant les arbitres en formations et harmoniser le coaching sur le plateau d'évolution.
Le plateau d'évolution ne pourra pas être fermé pour les enseignants et ce tout au long de la compétition.
Par ailleurs si les maitres d'armes d'un club se trouvent être indisponibles lors de l'épreuve départementale ils auront la possibilité d'envoyer d'autres personnes licenciées au sein de ce même club afin d'encadrer leurs tireurs. Les noms de ces personnes devront être communiqués au club organisateur avant la date de l'épreuve et l'accès au plateau ne pourra pas leur être refusé.

3.1 – Directoire technique

Le Directoire Technique est composé de 4 membres :

1* 1 Maître d'Armes du club organisateur
2* 1 membre du comité directeur du comité départemental ou son représentant
3* Le responsable CDA ou son représentant

3.2 – Formule des épreuves

Les épreuves se dérouleront sur une ou deux journée(s).
La saison 2026-2027 sera composée de 4 épreuves individuelles et une épreuve de finales départementales « masters ».

- 08 Novembre : animation 1 à l'épée – Arles
- 22 Novembre : animation 1 au fleuret – Aix en Provence
- 23-24 Janvier : animation 2 - ?
- 13-14 Février : animation 3 – Aix en Provence AUC
- 03-04 Avril : animation 4 - ?
- 15-16 Mai : Masters Istres

3.2.1. Épreuves individuelles :

La formule des épreuves est susceptible de changer en fonction du nombre d'inscrits.
Pour les épreuves M15 et M17 le Comité sépare à nouveau les deux catégories. Toutefois si trop peu d'inscrits le club organisateur, en accord avec le Comité, se réserve le droit de mélanger les deux catégories afin de créer une épreuve « ado loisirs ». Dans ce dernier cas les M13 ne pourront pas tirer en surclassement chez les M15/M17 afin de pas avoir à rencontrer des tireurs M17.

Formules des épreuves :

M9 : A l'initiative de l'organisateur en fonction du nombre de tireurs (1 ou 2 tours de poules)

M11 : Poules et tableaux de force sur les 4 animations et la finale départementale

M13/M15/M17 : Poules et tableau d'élimination directe sur l'ensemble des épreuves

3.2.2. Spécificité de la première épreuve fleuret de la saison :

Suite à des réflexions menées en comité directeur le comité départemental a décidé de modifier la formule de la première épreuve de la saison 2026-2027 au fleuret. Celle-ci sera ouverte à l'ensemble des clubs de la Ligue.
Cette épreuve sera ouverte aux M9 le matin et M11 l'après-midi (les M13 ayant déjà eu une épreuve régionale).
La formule sera préparée par le club organisateur et inclura une partie d'entraînement commun (avec exercices de coordination, appuis… et fondamentaux), une partie formation des arbitres et une partie compétition. Proposition sera faite aux élèves en formation d'animateurs et éducateurs de participer à cette journée.

3.2.3. Épreuves par équipes :

M 9 épée : 1 tour de poule et 1 tour de poule de force
2x3 touches 2min par relais à l'italienne

M11 à M17 : 1 tour de poule puis 1 deuxième tour de poule de force ou tableau avec ou sans match de classement (en fonction du nombre d'équipe, décision prise par le directoire technique sur place)
Équipes de 2 tireurs : 8 ou 10 touches, 2 relais de 2min (M11) ou 3 min (M13 à M17).

Matchs de classements M11 non tirés à l'épée. Tirés au fleuret sur décision de l'organisateur.

L'objectif est d'essayer d'arriver à un délai maximum de 4 heures entre l'heure d'appel et la fin de l'épreuve, en effaçant les trop longs moments d'attente et en faisant tirer nos enfants le plus possible.

En outre dans les catégories M9 et M11 la vérification du poids et de la pige ne sera pas effectuée mais nous conseillons aux clubs que les armes soient correctement réglées.

A partir de la catégorie M13 le contrôle sera effectué par les arbitres. En cas de matériel non conforme ou mal réglé celui-ci devra être changé mais les arbitres ne sanctionneront pas les tireurs.

3.2.4. Finale départementale (Masters) :

La dernière épreuve de la saison attribuera le titre de champion départemental de la catégorie M11 à M17.
A l'issue de la 4ème animation un classement général sera établi par le Comité.
Les points acquis par les tireurs à chaque compétition seront identiques au barème du Comité Régional.

Pour cette dernière épreuve de la saison, le comité prendra à sa charge les frais concernant les récompenses et la confection des T-shirts pour l'ensemble des tireurs et des arbitres.

3.3 – Gestion informatique

L'épreuve devra être gérée par informatique.
Dès la fin de chaque épreuve, le fichier entier des compétitions sera envoyé par internet au Comité.

L'indemnisation financière du Comité (document en annexe) ne sera pas versée tant que les résultats des compétitions ne seront pas transmis à : cd13escrime@orange.fr

3.4 – Classements

Les résultats individuels sont consignés dans des fichiers de classements qui permettent d'établir des premiers tours équilibrés pour chaque nouvelle épreuve.

Les résultats de chaque épreuve, doivent être envoyés au secrétariat du Comité qui en transmettra une copie à tous les clubs.

Ces classements seront disponibles sur le site internet du CD13.

4- INFORMATIONS FINANCIÈRES

Pour chaque épreuve le club organisateur percevra de la part du Comité Départemental une aide de 350 euros. Le cas échéant la location du gymnase pourra être prise en charge par le comité à condition que celui-ci en ai été informé avant l'épreuve.

Cette somme est attribuée pour l'achat des récompenses et la rétribution des arbitres, en complément des engagements, si bien sûr le club organisateur est à jour de sa cotisation annuelle de 80 euros.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ESCRIME DES BOUCHES DU RHONE
@ : cd13escrime@orange.fr

Compte-rendu d'épreuve

Saison 2026-2027

NOM DE L'EPREUVE

DATE

LIEU

CLUB ORGANISATEUR

HORAIRES : DEBUT : **FIN :**

CATEGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

	M9		M11		M13		M15	
	indiv	équipes	indiv	équipes	indiv	équipes	indiv	équipes
H								
F								

PROBLEMES RENCONTRES :

Fait à :
Le Président du club de :